

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-260 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRASSE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE
EXCÉDENTS

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 - 2/2

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201116-2020_11_260-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019.12.284 du 16 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe assainissement collectif de la commune de Libourne soit transféré totalement à la Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Cali ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le transfert des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne :
 - Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086,67 € (article 778)
 - Excédent d'Investissement pour un montant de 459 889.09 € (article 1068)
- d'autoriser le Receveur à procéder à l'intégration de ces résultats dans le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_261-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-261 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE
SUPPLÉMENTAIRE 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 – 2/2
 Reçu en préfecture le 19/11/2020
 Affiché le BUDGET SLOW
 ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_261-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2313-2,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-106 en date du 17 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe assainissement collectif Libourne de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le transfert des résultats de la Commune de Libourne sur le budget annexe assainissement collectif Libourne de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 et de procéder à différents ajustements,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 71 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe assainissement collectif Libourne de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
67	Charges exceptionnelles	12 000 00 €
.023	Virement à la section d'investissement	59 086 67 €
		71 086,67 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
77	Produits exceptionnels	71 086 67 €
		71 086,67 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
.041	Opérations patrimoniales	-690 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-323,93 €
		-690 323,93 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
1068	Dotations	459 889,09 €
10222	FCTVA	550 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	-379 299,69 €
27	Autres immobilisations financières	-690 000,00 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	59 086,67 €
.041	Opérations patrimoniales	-690 000,00 €
		-690 323,93 €

Suite à une erreur technique de reprise du montant des reports 2019, lors du vote du budget primitif, le budget supplémentaire du budget annexe assainissement collectif Libourne corrige ce montant : 60 277,06 € (au lieu des 60 600,99 € inscrits au budget, soit - 323,93 € au chapitre 23).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **19 novembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_262-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-262 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU - LIBOURNE : TRANSFERT DES EXCÉDENTS

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 – 2/2
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_262-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2019.12.284 du 16 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe eau de la commune de Libourne soit transféré totalement à la Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Calvi ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le transfert des résultats sur le budget annexe eau de La Calvi – Libourne :
 - Excédent de fonctionnement pour un montant de 261 576.17 € (article 778)
 - Excédent d'Investissement pour un montant de 220 973.93 € (article 1068)
- d'autoriser le Receveur à procéder à l'intégration de ces résultats dans le budget annexe eau de La Calvi – Libourne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 Budget annexe eau potable - Libourne

SIGNATURES

Présenté par le Vice-président
A Bayas, le 16 novembre 2020

Le Vice-président,
Hervé ALLOY

Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISSON
pouvoir à Patrick Jarjanette	pouvoir à Jean-Louis Arcaraz		
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

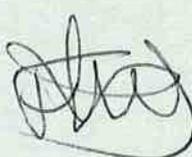
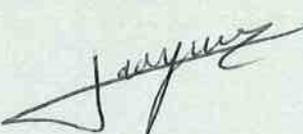
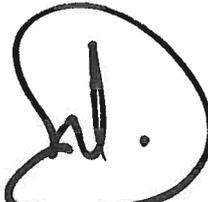
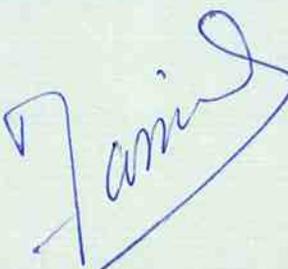
Budget supplémentaire 2020 –

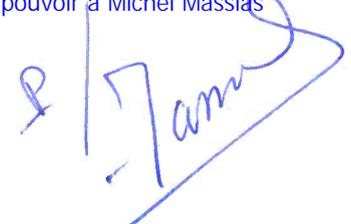
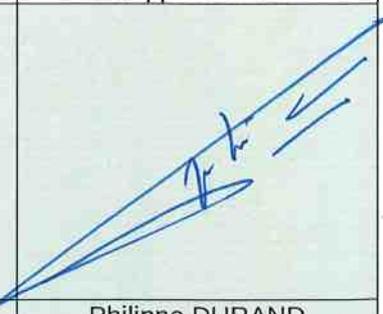
Envoyé en préfecture le 19/11/2020

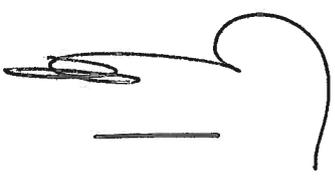
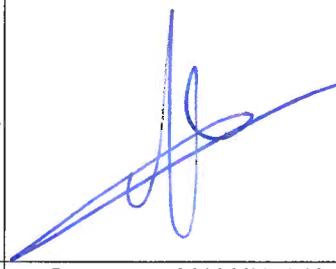
Reçu en préfecture le 19/11/2020

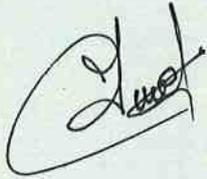
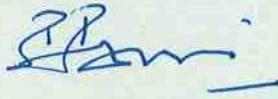
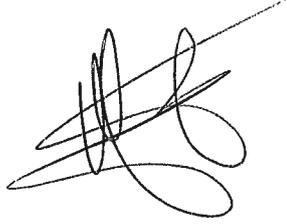
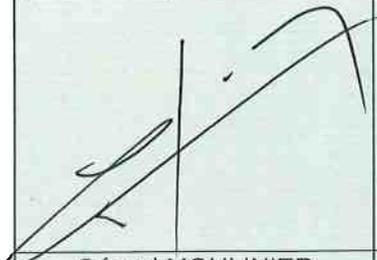
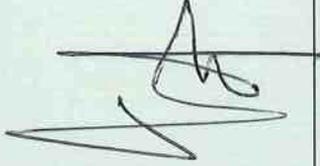
Affiché le  annexe eau potab

ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_263-BF

Absent	pouvoir à Jacques Legrand		
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir à Patrick Huchet	pouvoir à Jérôme Cosnard	
David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET	Jérôme COSNARD
	pouvoir à Jérôme Cosnard		Absente
Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS	Odile LUMINO

pouvoir à Michel Massias		signature ci-dessous		pouvoir à Laurent De Launay
Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE	Philippe GIRARD	
Absent				
Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE	Philippe DURAND TEYSSIER	
pouvoir à Bernard Bacci	pouvoir à Chantal Gantch	pouvoir à Jean-Luc Barbeyron		
Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE	Joachim BOISARD	

pouvoir à Philippe Buisson	pouvoir à Laurent Kermabon	pouvoir à Jean-Philippe Le Gal	pouvoir à Thierry Marty
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Marie-Sophie Bernadeau Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir à Philippe Buisson	pouvoir à Jean-Louis Arcaraz	pouvoir à Hervé Alloy	 Jean-Louis Arcaraz
Pierre-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU--
pouvoir à Laurent Kermabon	pouvoir à Thierry Marty	pouvoir à Jean-Philippe Le Gal	Absente
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
	pouvoir à Charles Pouvreau 		
Charles POUVREAU	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			Absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
			pouvoir à Jean-Claude Abanadès
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Eléna DECOLASSE -Pâquerette PEYRIDIEUX
présente		pouvoir à Fabienne Fonteneau	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
pouvoir à Jacques Legrand		Absent	
François TOSI	Christophe GALAN	Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
		remplacée par Serge Platon	pouvoir à Fabienne Krier
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
	 Pierre		
Jocelyne LEMOINE	Philippe MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_263-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-263 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Héléne ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 – 2/2
 Reçu en préfecture le 19/11/2020
 Affiché le 2020
 ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_263-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 à L.2313-2,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-104 en date du 17 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe eau Libourne de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le transfert des résultats de la Commune de Libourne sur le budget annexe eau Libourne de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 et de procéder à différents ajustements,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 71 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Eau Libourne de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU DE LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
.022	Dépenses imprévues	3 650,17 €
.023	Virement à la section d'investissement	257 926,00 €
		261 576,17 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
77	Produits exceptionnels	261 576,17 €
		261 576,17 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
.041	Opérations patrimoniales	-135 000,00 €
		-135 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
1068	Dotations et réserves	220 973,93 €
10222	FCTVA	64 927,07 €
16	Emprunts et dettes assimilés	-408 827,00 €
27	Autres immobilisations financières	-135 000,00 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	257 926,00 €
.041	Opérations patrimoniales	-135 000,00 €
		-135 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **19 novembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature in blue ink)

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-264 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LIBOURNE : TRANSFERT
DES EXCÉDENTS

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_264-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019.12.284 du 16 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe assainissement non collectif de la commune de Libourne soit transféré totalement à la Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Cali ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le transfert des résultats sur le budget annexe régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali :
 - Excédent de fonctionnement pour un montant de 1 396.28 € (article 778),
- d'autoriser le Receveur à procéder à l'intégration de ces résultats dans le budget annexe Régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_265-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-265 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Héléne ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LI
SUPPLÉMENTAIRE 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 – 2/2
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
LIBOURNE : BUDGET
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_265-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 à L.2313-2,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-110 en date du 17 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe Régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le transfert des résultats de la Commune de Libourne sur le budget annexe Régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 71 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
70	Ventes, produits, prestations	-1 396,28 €
77	Produits exceptionnels	1 396,28 €
		0,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 novembre 2020
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Budget annexe service public de l'assainissement non collectif

SIGNATURES

Présenté par le Vice-président
A Bayas, le 16 novembre 2020

Le Vice-président,
Hervé ALLOY

Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
pouvoir à Patrick Jarjanette	pouvoir à Jean-Louis Arcaraz		
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

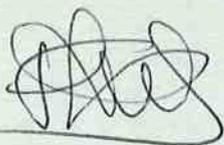
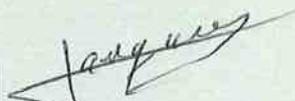
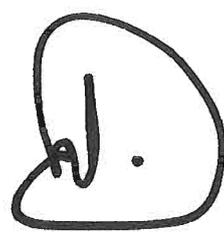
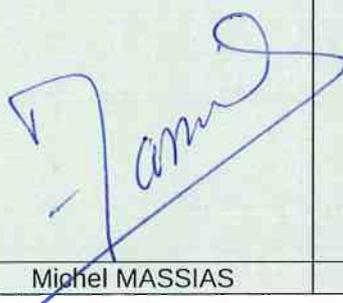
Budget supplémentaire 2020 – Budget annexe service

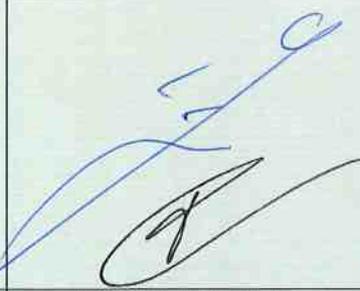
Envoyé en préfecture le 19/11/2020

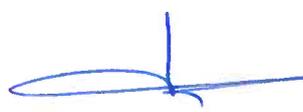
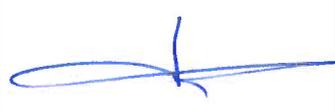
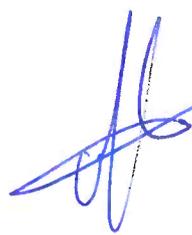
Reçu en préfecture le 19/11/2020

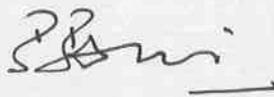
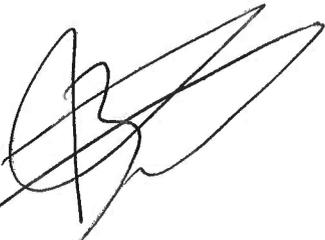
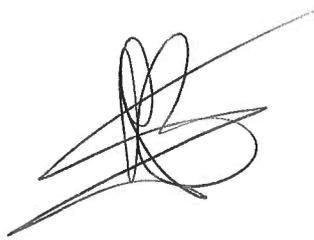
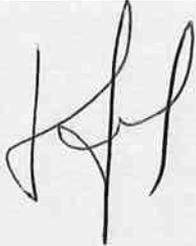
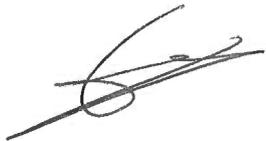
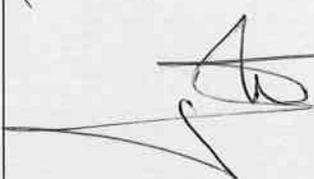
Affiché le 19/11/2020 de l'assainissement collectif

ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_265-BF

Absent	pouvoir à Jacques Legrand		
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir à Patrick Huchet	pouvoir à Jérôme Cosnard	
David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET	Jérôme COSNARD
	pouvoir à Jérôme Cosnard		Absente
Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS	Odile LUMINO

pouvoir à Michel Massias			
	signature ci-dessous		pouvoir à Laurent De Launay
Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE	Philippe GIRARD
Absent			
Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE	Philippe DURAND TEYSSIER
pouvoir à Bernard Bacci	pouvoir à Chantal Gantch	pouvoir à Jean-Luc Barbeyron	
Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE	Joachim BOISARD

pouvoir à Philippe Buisson	pouvoir à Laurent Kermabon	pouvoir à Jean-Philippe Le Gal	pouvoir à Thierry Marty
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Marie-Sophie Bernadeau Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir à Philippe Buisson	pouvoir à Jean-Louis Arcaraz	pouvoir à Hervé Alloy	 Jean-Louis Arcaraz
Pierre-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir à Laurent Kermabon	pouvoir à Thierry Marty	pouvoir à Jean-Philippe Le Gal	Absente
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
	pouvoir à Charles Pouvreau 		
Charles POUVREAU	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			Absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
	Présent		pouvoir à Jean-Claude Abanadès Eléna DECOLASSE
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	-Pâquerette PEYRIDIEUX-
		pouvoir à Fabienne Fonteneau	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Pâquerette Peyridieux Eléna DECOLASSE
pouvoir à Jacques Legrand		Absent	
François TOSI	Christophe GALAN	Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
		remplacée par Serge Platon	pouvoir à Fabienne Krier
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
	 Pierre		
Jocelyne LEMOINE	Philippe MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_266-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-266 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Héléne ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIVITE
LALANDE DE POMEROL : AFFECTATION DES RESULTATS

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président, en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2020 portant dissolution du SIAEPA Les Billaux – Lalande de Pomerol et transférant l'ensemble des biens, droits et obligations à La Cali,
 Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 adoptant le compte administratif 2019 du SIAEPA Les Billaux – Lalande de Pomerol,
 Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,
 Vu l'avis de la Commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à l'affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement du budget du SIAEPA Les Billaux Lalande de Pomerol et à la répartition de ce résultat entre le budget annexe eau Les Billaux / Lalande de Pomerol et le budget annexe assainissement Les Billaux / Lalande de Pomerol comme suit :

		Répartition des résultats 2019	
I- Rappel des résultats 2019		Budget Eau	Budget Assainissement
Résultat section de fonctionnement		I- Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	92 945,39	73 954,22	18 991,17
Résultat de l'exercice antérieur (002)	56 144,79	56 144,79	-
Résultat de clôture à affecter	149 090,18	130 099,01	18 991,17
Besoin réel de financement – section investissement		Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement	520 160,56	0,00	520 160,56
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	146 057,40	0,00	146 057,40
Résultat comptable cumulé	666 217,96	0,00	666 217,96
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	852 939,00	0,00	852 939,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0	0,00	
Solde des restes à réaliser	852 939,00	0,00	852 939,00
Besoin (-) réel de financement	186 721,04	0,00	186 721,04
		II- Affectation des résultats	
		Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)		0,00	18 991,17
En dotation complémentaire en réserve (R1068)		0,00	0
Total 1068		0,00	18 991,17
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)		130 099,01	0,00
Report R 001 :			666 217,96

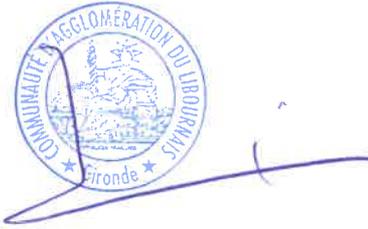
Les dépenses d'investissement engagées non mandatées ont été intégrées dans le budget primitif 2020 d'assainissement de Les Billaux /Lalande pour le montant de 852 939 €.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **19 novembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_266-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-268 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX - LANDE DE POMEROL
SUPPLÉMENTAIRE 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 – 2/2
 Reçu en préfecture le 19/11/2020
 Affiché le : BUDGET SLOW
 ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_268-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 à L.2313-2,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-105 en date du 17 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe eau de La Cali-Les Billaux Lalande de Pomerol de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2020 validant l'affectation des résultats du SIAEPA Les Billaux Lalande de Pomerol de l'exercice 2019 et procédant à la répartition entre le budget annexe Eau et le budget annexe Assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 et de procéder à différents ajustements,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 71 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe eau de La Cali-Les Billaux Lalande de Pomerol de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
.011	Charges à caractère général	90 000,00 €
		90 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
70	Produits des services	-40 099,01 €
.002	Résultat de fonctionnement reporté	130 099,01 €
		90 000,00 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
.041	Opérations patrimoniales	-4 000,00 €
		-4 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
10	Dotations	4 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	-4 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	-4 000,00 €
		-4 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne

19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 Budget annexe eau potable – Les Billaux – Lalande de Pomerol

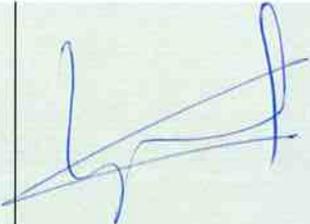
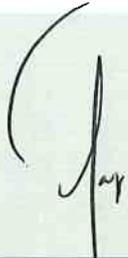
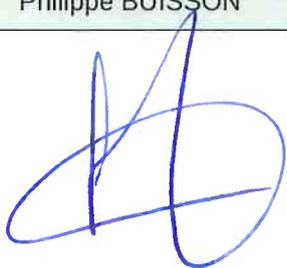
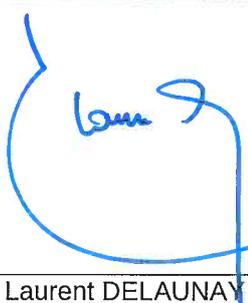
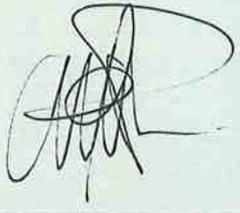
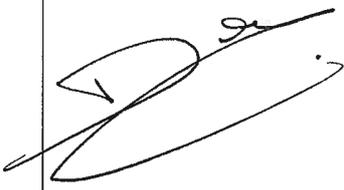
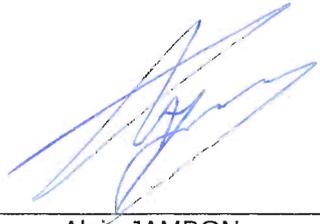
SIGNATURES

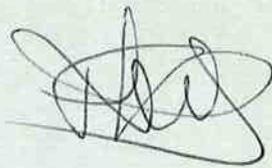
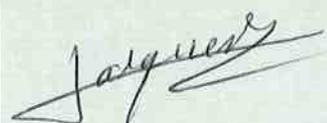
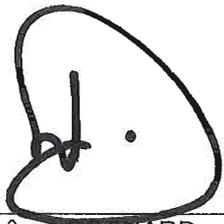
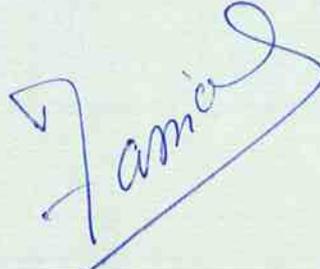
Présenté par le Vice-président
A Bayas, le 16 novembre 2020

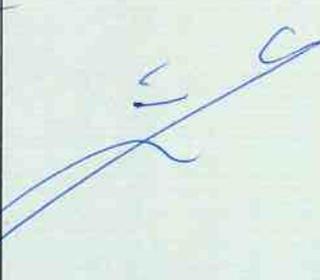
Le Vice-président,
Hervé ALLOY



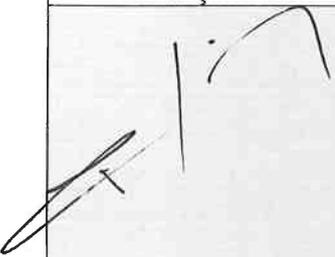
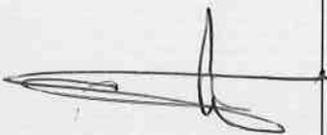
Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
pouvoir à Patrick Jarjanette	pouvoir à Jean-Louis Arcaraz		
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

Absent	pouvoir à Jacques Legrand		
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir à Patrick Huchet	pouvoir à Jérôme Cosnard	
David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET	Jérôme COSNARD
	pouvoir à Jérôme Cosnard		Absente
Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS	Odile LUMINO

pouvoir à Michel Massias		signature ci-dessous		pouvoir à Laurent De Launay
Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE	Philippe GIRARD	
Absent				
Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAIVALIE	Philippe DURAND TEYSSIER	
pouvoir à Bernard Bacci	pouvoir à Chantal Gantch	pouvoir à Jean-Luc Barbeyron		
Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE	Joachim BOISARD	

pouvoir à Philippe Buisson	pouvoir à Laurent Kermabon	pouvoir à Jean-Philippe Le Gal	pouvoir à Thierry Marty Marie-Sophie Bernadeau
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir à Philippe Buisson	pouvoir à Jean-Louis Arcaraz	pouvoir à Hervé Alloy	 Jean-Louis Arcaraz
Pierre-Luc ROBIN	Sandy CHAUCHEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNARDEAU
pouvoir à Laurent Kermabon	pouvoir à Thierry Marty	pouvoir à Jean-Philippe Le Gal	Absente
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
	pouvoir à Charles Pouvreau 		
Charles POUVREAU	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			Absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
	Présent		Présente
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir à Fabienne Fonteneau	pouvoir à Jean-Claude Abanadès
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
pouvoir à Jacques Legrand		Absent	
François TOSI	Christophe GALAN	Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
		remplacée par Serge Platon	pouvoir à Fabienne Krier
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
	 Pierre		
Jocelyne LEMOINE	Philippe MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_267-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-267 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX LALANDE DE POMEROL : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 - 2/2
 Reçu en préfecture le 19/11/2020
 Affiché le - LALANDE DE POMEROL - SLOW
 ID : 033-200070092-20201116-D_2020_11_267-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2313-2,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-105 en date du 17 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2020 validant l'affectation des résultats du SIAEPA Les Billaux Lalande de Pomerol de l'exercice 2019 et procédant à la répartition entre le budget annexe Eau et le budget annexe assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 71 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
.011	Charges à caractère général	-50 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
		50 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
70	Vente produits	50 000,00 €
		50 000,00 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BS 2020
.020	Dépenses imprévues	60 020,13 €
23	Immobilisations en cours	-33 782,00 €
		26 238,13 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BS 2020
10222	FCTVA	150 000,00 €
1068	Dotations	18 991,17 €
16	Emprunts et dettes assimilés	-908 971,00 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	666 217,96 €
		26 238,13 €

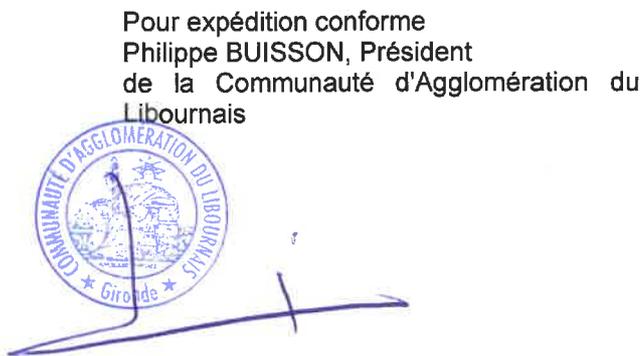
Suite à une erreur technique de reprise du montant des reports 2019, lors du vote du budget primitif, le budget supplémentaire du budget annexe assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol corrige ce montant : 852 939 € (au lieu des 886 721 € inscrits au budget, soit -33 782 € au chapitre 23).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **19 novembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-269 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REVERSEMENT MENSUEL DU PRODUIT
ANNUEL ATTENDU AVEC LE SMICVAL DU LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 – 2/2
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-2020_11_269-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et St Denis du périmètre communautaire,

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ayant délibéré pour percevoir en lieu et place des communes la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) perçoivent directement les « douzièmes » relatifs à la TEOM pour les compétences transférées au SMICVAL et au SEMOCTOM,

Considérant que la convention de reversement mensuel du produit annuel attendu a pour objet d'améliorer la gestion de la trésorerie du SMICVAL qui procède à l'émission d'un titre annuel de recettes au moment du vote de son budget,

Considérant que les intercommunalités adhérentes, par ce versement régulier, participent ainsi à la maîtrise des coûts répercutés sur l'ensemble des usagers,

Considérant que la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud-Libournais ainsi que l'extension de périmètre aux communes de Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté de Communes du Brannais nécessite une nouvelle signature pour la même convention entre Messieurs les Présidents du SMICVAL et de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant qu'à l'appui de cette convention, le receveur communautaire pourra procéder mensuellement au règlement des acomptes des participations annuelles,

Considérant que les communes membres de La Cali adhèrent pour la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers » aux syndicats suivants :

- SEMOCTOM pour les communes de Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Moulon, Nérigean, Saint Germain du Puch, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton ;
- SMICVAL pour les autres communes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de reversement mensuel du produit annuel attendu avec le SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

